

Discriminations: Boycottons la « formation »

Les 3 et 17 décembre prochains, certains agents du département sont convoqués pour subir une formation présentée par la direction comme obligatoire sur les discriminations.

Ce qui est déjà un mauvais début car les formations obligatoires n'existent pas ! De plus il faut également noter que les collègues qui ont antérieurement suivi les premières sessions de cette formation en sont toujours à chercher ce qu'ils peuvent concrètement en retirer pour leur pratique professionnelle quotidienne!

Certes, on ne peut que se réjouir que la DGFIP se préoccupe de ce sujet... mais...

Comment lutter contres les discriminations alors que la cellule dédiée du ministère ne semble exister que sur l'organigramme? Le dossier d'un agent du département victime de discriminations de la part de sa hiérarchie y est enterré depuis 2 ans... sans qu'aucune des relances effectuées par notre section ou par notre syndicat national n'aboutisse!

Comment lutter contre les discriminations quand le contournement des règles de gestion s'appliquent régulièrement au niveau local comme central ?

Comment lutter contre les discriminations quand on prévoit encore de nombreuses suppressions d'emplois et des fermetures de guichets (comme c'est clairement précisé par la Démarche Stratégique)? L'éloignement du service des publics les plus en marge n'est-elle pas une forme de discrimination?

Comment lutter contre les discriminations alors que rien n'est fait pour accueillir correctement les handicapés dans nos services? Le fait de dire « les locaux ne nous appartiennent pas » ne sert qu'à se dédouaner et non à régler le problème!

Comme faire croire qu'on veut lutter contre les discriminations alors que cette formation n'est mise en place en catastrophe en fin d'année que pour satisfaire au diktat des statistiques? (Sinon elle aurait été programmée bien avant).

En cette fin d'année, bien d'autres urgences viennent sur nos bureaux! Et rappelons qu'une formation n'est jamais « obligatoire » (ainsi que ça nous a été confirmé en CTL) puisqu'elle doit être demandée par l'agent par contre c'est son utilité qui devrait l'être!

Le 3 et le 17 décembre, restons dans nos services!

Nous ne risquons riensauf gagner du temps pour accomplir nos missions! On a bien mieux à faire que d'écouter le blabla d'une direction dont la devise est « faites ce que je dis, pas ce que fais »

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT !
Je participe, je me syndique !

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : _____ Temps partiel : _____%

Poste ou service : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

date : _____ signature : _____



Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr